

Canada à l'attitude de la France concernant le maintien d'une force nucléaire indépendante. Interrogé à la Chambre des communes, le ministre de la Défense Paul Hellyer a répondu que la politique du gouvernement énoncée dans le Livre blanc de 1964 serait maintenue «jusqu'à nouvel ordre».

Je voudrais savoir ce que signifie «Jusqu'à nouvel ordre». Le ministre affirme aujourd'hui qu'il n'est pas disposé à annoncer de contre-ordre, mais il sait que cette année, nous allons simplement poursuivre notre rôle actuel. Qu'arrivera-t-il plus tard?

J'ai lu dans le *Canadian Aviation* d'août 1965 un article intéressant sur le rôle du Canada dans une guerre nucléaire. Dans le discours qu'il prononçait hier soir, le ministre a longuement expliqué que la force de défense du Canada est devenue flexible et qu'elle a la mobilité voulue pour contribuer au maintien de la paix mondiale. Dans son discours de vendredi, il affirmait qu'il s'agit de sa propre conception de l'apport du Canada au maintien de la paix mondiale. Selon lui, le Canada ne court aucun risque de se trouver en guerre. Le Canada est censé participer à la force mobile pour maintenir la paix dans les petits pays de l'univers.

Je me reporte à l'article de John Gellner paru dans le numéro d'août 1965 de *Canadian Aviation*; sauf erreur, il y parle d'opportunité du rôle de défense du Canada. Je cite:

Personne ne croit vraiment plus qu'une guerre nucléaire restreinte soit possible.

La question à l'étude du comité de la défense il y a quelque temps était de savoir si une guerre nucléaire restreinte était possible. Je suis sûr que tous les membres de ce comité en sont venus à la conclusion qu'une guerre nucléaire restreinte n'est sûrement pas possible:

Si nous avons été convaincus au départ, grâce aux avertissements de ceux qui n'y croyaient pas, nous aurions épargné plus d'un milliard de dollars dépensés pour les systèmes dotés d'ogives nucléaires qui se trouvent dans les arsenaux canadiens.

Quelle somme considérable nous aurions épargnée au contribuable dès 1963, et peut-être même dès 1961, si nous avions pu prévoir qu'une guerre nucléaire très restreinte n'était pas possible, et que le Canada ne voulait se mêler d'aucune guerre nucléaire, quelle qu'elle soit. L'article se poursuit ainsi:

Les guerres qui se sont livrées depuis 1945, et celles qui se livrent actuellement au Vietnam, aux frontières de la Malaisie et de l'Indonésie, et dans le Yémen, et pour lesquelles nous devons être prêts à combattre au besoin, sont des guerres classiques, quelle que soit leur envergure.

Il n'est sûrement pas question ici de guerre nucléaire. Si le ministre n'est pas prêt à répondre à la question, je pense que c'est un des premiers points que le comité de la défense nationale devrait régler. J'aimerais

que le ministre dise tout de suite à la Chambre que le problème sera déféré au comité de la défense nationale et que toute la question du rôle du Canada, dans un mode d'action nucléaire quelconque, soit confiée audit comité et que la Chambre lui dise «Occupez-vous de cela d'abord».

Ayez recours à des spécialistes en la matière ou à qui vous voudrez. Faites venir des spécialistes militaires de n'importe quel pays, mais qu'on cesse de gaspiller de l'argent. N'allons pas gaspiller encore une fois un milliard de dollars, comme on l'a fait au cours des cinq ou six dernières années, en accumulant les séries d'armes nucléaires qui remplissent les arsenaux canadiens. Il y a sûrement moyen de trancher la question de façon rationnelle, sans faire de nouveau appel aux contribuables.

J'ai trouvé intéressant hier soir d'entendre le ministre parler dans sa réponse du CF-5. Pendant un certain temps, il a parlé du CF-5A, et bien qu'il n'ait pas mentionné le CF-5M, j'ai compris par ses remarques que plusieurs modifications seraient apportées à cet avion. Le ministre ne nous a pas donné l'assurance que le coût estimatif du CF-5 ne grimperait pas, comme a grimpé celui de l'Avro Arrow. Je crois qu'il fut établi en 1952 à l'égard de l'Avro Arrow un certain coût estimatif, mais je ne le connais pas. Ce coût a finalement monté en spirale jusqu'à environ neuf fois l'estimation initiale. Dans sa description du CF-5, hier soir, le ministre répétait constamment: «Avec des modifications et avec un moteur plus puissant, le CF-5 aura besoin d'une piste d'envol moins longue pour décoller», etc. Ces observations m'ont inquiété. Le ministre peut-il, s'il est disposé et décidé à acheter cet avion, donner à la Chambre l'assurance qu'il n'y aura pas montée en spirale du coût de cet avion?

J'ai remarqué avec intérêt qu'en parlant du CF-5, hier soir, le ministre n'a cessé de dire: «On m'informe» ou «On m'a fait savoir». Il a décrit cet avion qu'il achète. Le ministre marchande cet appareil et dépense quelque 250 millions de dollars, mais ce qui m'intéresse, c'est de savoir si c'est bien lui qui l'achète ou si d'autres le lui ont vendu. Voilà toute la question. J'aimerais croire qu'il a fait des démarches pour l'acheter mais, d'après tous les faits que je connais, il semble qu'on le lui a vendu. Ce n'est pas un avion neuf. Dès 1955, il y a 11 ans, on avait commencé à en dessiner le modèle. En dernière analyse, le gouvernement des États-Unis a décidé de le rejeter. Qui devons-nous croire, comme le signale le *Journal* d'Ottawa? Le ministre et ses spécialistes ou les représentants des autres partis qui sont intervenus dans le débat et qui possèdent leurs propres sources d'information?